

La Valbirsienne

Règlement

1. Organisateur

L'organisateur de la Valbirsienne est le Groupe sportif Malleray-Bévilard (GSMB). Le GSMB dispose d'un site internet : www.gsmb.ch.

2. Responsabilité

La participation à la Valbirsienne se fait à ses propres risques et sous sa propre responsabilité. L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident ou de vol.

3. Participation- Inscription

La Valbirsienne se veut exclusivement féminine.

Les inscriptions se font en ligne via le site www.gsmb.ch. L'inscription est aussi possible sur place le jour de la course sans majoration.

Les frais d'inscription s'élèvent à CHF 5.- par participante.

Il n'y a pas de catégorie, un seul classement scratch est établi.

Depuis 2022, le nordic walking est intégré à la Valbirsienne. Le principe de classement est identique à celui de la course à pied.

4. Prix souvenir

Chaque participante reçoit un prix souvenir.

De plus, des prix récompenseront les 5 premières de la course qui se verront offrir un dossard pour la course du Trophée de la Tour de Moron.

Les prix sont à retirer sur place lors de la proclamation des résultats.

5. Remboursement

En cas de non-participation à La Valbirsienne il n'y a aucun remboursement de la finance d'inscription.

6. Dopage

Le GSMB prône le fair-play et un sport propre, donc la lutte antidopage. Le fait de s'inscrire à la course implique qu'on accepte de se soumettre à un contrôle.

7. Litige

Tout litige est tranché par un jury d'appel présidé par la présidente d'organisation de la manifestation. La décision prise n'est sujette à aucune contestation ou recours.